

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE TRAITEMENT DES DECHETS ET ORDURES MENAGERES
DE LA REGION BAGNOLS-PONT ST ESPRIT
S.I.T.D.O.M

Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical
du 18 septembre 2007 à 18 heures à Bagnols-sur-Cèze

M.TALON accueille le Conseil syndical et ouvre la séance.

32 délégués sont présents.

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut valablement délibérer.

Préalablement à l'étude de l'ordre du jour, M. TALON informe les délégués que la Communauté de Communes Cèze Sud se substitue aux communes d'Orsan, de Chusclan et de Codolet. Désormais, 3 délégués représentent la collectivité au lieu de 4 précédemment. Le nombre de délégués syndicaux s'élève donc à 61.

De plus, M.TALON présente Jérôme BUIGUES qui assure les fonctions de chargé de communication depuis le 10 septembre 2007. Un poste d'animateur nature va également être créé pour renforcer le service communication.

1. Approbation des PV des 11 et 27 juin 2007

Pas de remarque. Les PV sont adoptés à l'unanimité.

2. Point sur la communication

Mme PIONNIER présente les actions de communication :

- Audit du Trophée de la Brique d'Or

La cérémonie de clôture a eu lieu le 19 juin 2007 à Paris. Le SITDOM a obtenu une bonne note en matière d'actions de communication mais de mauvais résultats en terme de quantité de briques collectées.

- Recrutement de personnel

Jérôme BUIGUES a été recruté le 10 septembre 2007 pour occuper les fonctions de chargé de communication. Une animatrice nature rejoindra également les effectifs du SITDOM à compter du 19 septembre sur la base du poste créé ce jour.

- Encapé n°11

La distribution de l'Encapé n°11 débutera à partir du 24 septembre. Les exemplaires pour les mairies ont été distribués en fin de séance.

Quelques exemplaires seront également mis à disposition de Vaucluse Logement et Habitat du Gard.

- Animations dans les écoles

Un courrier a été envoyé à chaque directeur d'école afin de proposer les projets : animations, visite en centre de tri, nettoyage de printemps, concours. Les interventions pourront commencer dès le mois d'octobre.

- Présentation du projet Médiathèque

L'objectif du projet est de sensibiliser aux problématiques du tri et plus généralement à la protection de l'environnement. La manifestation se déroulera sur 2 mois en automne 2008 avec les partenaires suivants : artistes locaux, médiathèque de Bagnols, services Education et notamment CMEJ, centre social municipal, politique de la ville, association Passerelles sur Cèze, bailleurs sociaux Habitat du Gard et Vaucluse logement. Des expositions, pièces de théâtre, projections de films de fiction et documentaires, conférences et rencontres seront proposés pendant la manifestation. Une réunion avec les partenaires a été organisée le 12 septembre.

- Divers

- Visite du Seaquarium du Grau du Roi

La classe de CM1 de Mme DENISI de l'école Célestin Freinet 2 qui a remporté le concours poème organisé par le SITDOM, a visité le Seaquarium du Grau du Roi le 18 juin 2007.

- Un nouveau guide du tri est en cours de réalisation.

3. Attribution du marché 2007/07 de transport des OMR et EMR

Compte tenu du recours engagé à l'encontre du marché 2007/03 pour le transport des déchets ménagers et assimilés, une nouvelle procédure d'appel d'offres a été lancée. Le marché avait été annulé pour non-conformité avec les directives européennes et notamment pour l'absence de mention des voies de recours. La Commission d'appel d'offres s'est réunie les 3 et 6 septembre 2007 pour examiner les candidatures et les offres.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été présentée par l'entreprise Transport GENTES pour un montant minimum de 1 401 098,74 € HT. Le marché débutera le 1^{er} octobre 2007 et sera conclu pour une durée de 7 ans et 3 mois.

Mise aux voix : l'attribution du marché est approuvée à l'unanimité.

4. Reversement de subventions aux communes pour l'acquisition de colonnes à verre

La société Eco-Emballages subventionne les acquisitions de colonnes à verre. Dans la mesure où le SITDOM a signé le contrat Eco-Emballages pour le compte des communes membres, le syndicat est seul habilité à percevoir les subventions.

Il est proposé de reverser aux communes et EPCI qui ont fait l'acquisition de colonnes à verre les subventions perçues soit :

- Pour le SPAC : 2 722,50 €
- Pour Pont Saint Esprit : 9 187,50 €

Mise aux voix : adopté à l'unanimité.

5. Décision budgétaire modificative n° 1

L'instruction des affaires du SITDOM fait apparaître la nécessité d'apporter aux inscriptions budgétaires certaines modifications. Cette décision concerne :

- Les écritures de résultat 2006
- Les amortissements des immobilisations et des subventions
- Des écritures d'ajustement

Mise aux voix : adoptée à l'unanimité

6. Création de poste

Les contrats emplois jeunes arrivant à échéance fin juillet et fin août 2007, M.TALON propose de créer un poste d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe non titulaire afin de poursuivre les actions de communication de proximité en cours, auprès des écoles notamment.

Le candidat retenu devra justifier d'une qualification en animation et sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe.

Mise aux voix : adoptée à l'unanimité.

7. Modification du régime indemnitaire

Compte tenu de l'intégration de nouveaux cadres d'emplois au sein du SITDOM, le régime indemnitaire est modifié comme suit :

INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Filière administrative :

- Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires allouées à la filière administrative sont instaurées au profit des grades et cadres d'emplois suivants : grade de rédacteur territorial jusqu'au 7^{ème} échelon et cadre d'emplois des adjoints territoriaux.

Filière technique :

- Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires allouées à la filière technique sont instaurées au profit des grades suivants : contrôleur de travaux principal, adjoint technique de 1^{ère} classe, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

Filière animation :

- Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires allouées à la filière animation sont instaurées au profit des grades suivants : adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe.

INDEMNITE HORAIRE DE TRAVAIL DU DIMANCHE ET JOURS FERIES

- L'indemnité horaire de travail du dimanche et jours fériés est instaurée au profit de l'ensemble des cadres d'emplois des filières technique, administrative et animation.

INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

Filière animation :

- L'indemnité d'administration et de technicité est instaurée au profit des agents de la filière animation appartenant au grade d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe.
Le crédit global applicable au grade d'adjoint territorial d'animation 2^{ème} classe est de 3519,68 €
(montant moyen annuel 439,96 x coefficient 8 x 1 agent).

Filière technique :

- L'indemnité d'administration et de technicité est instaurée au profit des agents de la filière technique appartenant au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe et au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.
Le crédit global applicable au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe est de 10 912,08 €
(montant moyen annuel 454,67 x coefficient 8 x 3 agents).
Le crédit global applicable au grade d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe est de 3679,36 €
(montant moyen annuel 459,92 x coefficient 8 x 1 agent).

INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE

Filière technique :

- L'indemnité spécifique de service est instaurée au profit des agents de la filière technique appartenant au grade de contrôleur de travaux principal.
Le crédit global applicable au grade de contrôleur de travaux principal est de 4545,76 €
(taux moyen 2272,87 x 2 agents).

PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT

Filière technique :

- La prime de service et de rendement est instaurée au profit des agents de la filière technique appartenant au grade de contrôleur de travaux principal.
Le crédit global applicable au grade de contrôleur de travaux principal est de 2255,35 €
(taux moyen 1127,67 x 2 agents).

INDEMNITE D'EXERCICE DES MISSIONS

Filière administrative :

- L'indemnité d'exercice des missions est instaurée au profit des agents de la filière administrative appartenant au grade de rédacteur territorial.
Le crédit global applicable au grade de rédacteur territorial est de 3750,24 € (1250,08 x 3).

M.TALON précise que le régime indemnitaire s'appliquera également aux agents non titulaires en fonction de leur grade auquel leurs missions, leurs compétences et leur rémunération permettront de les assimiler.

La revalorisation des barèmes et des taux s'appliquera automatiquement sans nouvelle délibération.

Les crédits afférents au crédit global de chaque prime seront modifiés en fonction de l'évolution du tableau des effectifs sans nouvelle délibération.

Un arrêté individuel fixera les coefficients à appliquer dans la limite du taux individuel maximum de chaque emploi.

Mise aux voix : la modification du régime indemnitaire ainsi que le crédit global de chaque indemnité est adopté à l'unanimité.

8. Tarif de facturation pour l'accès au quai de transfert

Suite à la convention passée avec la société COVED pour le transit des ordures ménagères de la Communauté de Communes du Pays de Cèze sur le quai de transfert, M.TALON indique qu'il est nécessaire de fixer par délibération le tarif de facturation de l'utilisation du quai (produit du domaine).

Le système de refacturation du traitement n'a pas été retenu car il entre dans le domaine concurrentiel (prestation de service).

Le montant proposé pour l'utilisation du quai est de 8 € la tonne ce qui revient à environ 1200 € pamois.

M.TALON ajoute que la convention passée avec COVED est reconductible.

Une rencontre avec le président de la Communauté de Communes du Pays de Cèze aura lieu début novembre au cours de laquelle les efforts fait par le SITDOM seront mis en avant.

Mise aux voix : adopté à l'unanimité.

9. Contrat d'assurance des risques statutaires

Les agents titulaires de la Fonction publique ne cotisent pas au régime général de la sécurité sociale lorsqu'ils sont en arrêt maladie, accident du travail ou congé maternité. Leur salaire reste donc à la charge du syndicat. Le Centre de gestion du Gard propose une assurance couvrant les charges de personnel durant ces périodes non travaillées. En 2004, le SITDOM a décidé de déléguer la négociation d'un contrat cadre au Centre de gestion. Le contrat actuel arrive à échéance le 31 décembre 2007 et le Centre de gestion a lancé une nouvelle mise en concurrence. Il est proposé d'adhérer au nouveau contrat négocié avec le courtier Gras Savoye, sachant que les conditions financières sont plus avantageuses que pour le contrat précédent (taux de cotisation de 4,85 % au lieu de 5,40 %).

Mise aux voix : adopté à l'unanimité.

10. Convention avec le SABRE pour la fourniture de déchets verts

Le SITDOM fournit au SABRE les déchets verts destinés à l'unité de compostage.

M. TALON indique que le président du SABRE a émis des réserves qui ont été discutées jeudi dernier.

Une convention est proposée afin de formaliser ce partenariat (quantité et qualité des déchets verts, prise en charge des frais de broyage et de transport). Elle sera conclue pour une durée d'un an. Le SABRE pourrait la voter début octobre.

Mise aux voix : adoptée à l'unanimité.

11. Question diverses

- Point sur la régie

Six gardiens de déchetterie sont employés. M.DUMESNIL est chargé de l'encadrement avec l'appui du Vice-Président René Tosello.

M.TALON indique qu'il est satisfait du choix du passage en régie.

- **Surveillance des équipements**

M.TALON indique que des dégradations ont lieu régulièrement. La mise en place d'un système de surveillance est envisagée via une prestation de service.

La surveillance est entraînée des dépenses de fonctionnement. Mais le coût des réparations et le temps passé au traitement des plaintes suite au vandalisme et aux vols sont importants.

Le système serait actif le week-end et une fois par semaine de façon aléatoire.

- **Déchetterie de Saint Julien de Peyrolas**

M.TALON rappelle que la fin des travaux de la déchetterie de Saint Julien de Peyrolas est prévue pour fin octobre. Le SPAC souhaite céder l'équipement et les emprunts au SITDOM.

Le syndicat n'a pas vocation à s'opposer au transfert de compétences mais il peut avoir des exigences sur les équipements cédés. L'intégralité des annuités serait payée par le syndicat. De nombreuses décisions découleront de ce transfert de compétences (recrutement, avenant au contrat PAPREC...).

M.CHAILLOUX indique qu'il ne faudrait pas que toutes les communes transfèrent car ce n'est pas forcément un bon cadeau pour le SITDOM. M.TALON répond qu'il ne faut pas seulement raisonner en terme financier mais aussi en terme de solidarité et de qualité de service.

Concernant la déchetterie de Pont Saint Esprit, M.CHAILLOUX explique que la municipalité souhaite réhabiliter mais le département bloque le processus. M.TALON indique que l'équipement actuel, pourrait être abandonné. Mais M.VIGOUROUX répond que les habitants sont très contents et M.CHAILLOUX ajoute qu'il est difficile de trouver un autre endroit d'implantation.

- **Congé de maternité de Mme FAUVEL**

Un remplaçant sera recruté pour 8 mois afin d'assurer les fonctions de directeur des services en l'absence de Mme FAUVEL.

M.TALON indique que le prochain conseil devrait être le dernier de la mandature.

Les délégués n'ayant pas d'autres questions, M.TALON remercie les participants et clôture la séance.

Le Président
Jérôme TALON